

Titre	Modèles d'Apostilles multilingues
Document	Doc. préL. No 4 d'août 2021
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point 6.ii.
Mandat	C&R No 20 de la CS de 2012 C&R No 89 de la CS de 2009 C&R No 19 de la CS de 2003
Objectif	Faciliter la circulation d'apostilles multilingues.
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
Annexes	Annexe I : Modèles multilingues (<i>veuillez vous référer au document distinct</i>)
Document(s) connexe(s)	s.o.

Modèles d'Apostilles multilingues

I. Introduction

- 1 Lors de ses précédentes réunions, la Commission spéciale a reconnu les avantages que présentent les Apostilles multilingues¹. Étant donné que les Parties contractantes sont de plus en plus nombreuses et qu'elles ont recours à des langues, alphabets et écritures différents, les Apostilles multilingues permettent de faciliter la délivrance et l'acceptation des Apostilles. En réponse aux commentaires formulés par la Commission spéciale, le BP a élaboré un ensemble de modèles d'Apostilles trilingues.
- 2 Chaque modèle comprend les 10 rubriques requises numérotées en français et en anglais, ainsi que dans une troisième langue (sur la base des langues officielles des Parties contractantes). Ces modèles ont été élaborés à partir d'exemples d'Apostilles que le BP a reçus de la part des Parties contractantes.
- 3 L'objectif est d'élaborer un modèle multilingue pour chaque langue dans laquelle une Apostille est diffusée. Le BP souligne le fait que certaines Parties contractantes n'utilisent pas leur langue officielle sur les Apostilles et que, par conséquent, ces dernières ne seront pas incluses.

II. Proposition pour la Commission spéciale

- 4 Les Parties contractantes sont invitées à examiner les modèles qui sont compilés dans le document distinct de l'annexe I et disponible sur le Portail sécurisé sous la rubrique « Commission spéciale sur la Convention Apostille ». Veuillez informer le BP de toute erreur ou suggestion de révision par courrier électronique à l'adresse secretariat@hcch.net. Les Parties contractantes sont également invitées à indiquer les langues pour lesquelles il n'existe actuellement aucun modèle, notamment en fournissant un exemple d'Apostille.
- 5 Le BP invite la Commission spéciale à approuver les pièces jointes aux fins de leur publication sur le site web de la HCCH, et à formuler des avis en ce qui concerne le format le plus utile pour les publier. Par exemple, la Commission spéciale pourrait juger utile que le BP fournisse les informations dans un format plus adapté à la saisie de données ou qu'il élabore un outil permettant de générer des modèles d'Apostilles trilingues personnalisés.

¹ Voir C&R No 20 de la CS de 2012 ; C&R No 89 de la CS de 2009 ; C&R No 19 de la CS de 2003.